

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces..... 25 c. la ligne. Réclamations..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ABONNEMENTS. LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				PRIX DES PLACES.				DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS				
tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	tab. 2	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)				
Cahors. — Départ.....	6h 30	12h 25	5h 40	Monsempron-Libos. — Départ.....	9h 30	5h 25	7h 55	Libos.....	5.80	4.35	3.20	LIBOS.	Départs.....	8h 41	9h 26	5h 19	LIBOS.	Départs.....	8h 9	3h 33
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56	Fumel.....	9 37	5 37	8 2	Puy-l'Evêque.....	3.70	2.75	2.05	AGEN.	Arr.....	9 59	10 28	6 44	AGEN.	Arr.....	11 56	5 42
Parnac.....	6 33	1 7	6 9	Duravel.....	9 54	6 03	8 21	Villeneuve-sur-Lot.....	8.60	6.45	4.75	MONTAUBAN	Dép.....	11 25	11 20	7 3	MONTAUBAN	Dép.....	1 40	6 10
Luzech.....	6 43	1 20	6 1	Puy-l'Evêque.....	10 3	6 17	8 30	Bordeaux.....	20.80	15.35	12.20	AGEN.	Arr.....	1 33	12 43	9 3	LIMOGES.	Arr.....	4 31	8 21
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36	Castelfranc.....	10 17	6 41	8 48	Agen.....	10.65	8 3	5.85	MONTAUBAN	Dép.....	12 13	3 05	7 57	LIMOGES.	Dép.....	4 55	8 30
Puy-l'Evêque.....	7 17	2 1	6 49	Luzech.....	10 29	7 3	9 2	Montauban.....	11 3	8 3	6 3	AGEN.	Arr.....	1 36	5 11	10 6	ORLÉANS.	Arr.....	mit 43	2 38
Duravel.....	7 32	2 16	6 59	Parnac.....	10 38	7 16	9 13	Toulouse.....	16.70	12.30	9.18	LIBOS.	Dép.....	2 3	6 10	» 3	ORLÉANS.	Dép.....	mit 55	2 16
Fumel.....	7 54	2 42	7 19	Mercuès.....	10 49	7 33	9 25	Aurillac.....	29.30	21.45	15.50	LIBOS.	Arr.....	3 3	7 36	» 3	PARIS	Arr.....	3 50	4 39
Monsempron-Libos. — Arrivée.....	8 1	2 49	7 26	Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 52	9 43	Paris.....	73.70	55.83	40.85	LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)	» 3	» 3	» 3	PARIS	Dép.....	4 40	7 45

Cahors, le 18 Février 1871

La neutralisation de l'Alsace et de la Lorraine.

Nos lecteurs se rappellent que notre journal dans son numéro du 12 déc. dernier, a mis un article de fond sur la question de la neutralisation de l'Alsace et de la Lorraine et la formation d'une série de pays neutres entre la France et l'Allemagne, depuis la Belgique jusqu'à la Suisse. Or, nous apprenons aujourd'hui que cette idée se manifeste aussi dans le monde politique et que le Cabinet anglais la patronne dans ce moment-ci.

Voici en quoi consisterait cette combinaison :

« La neutralisation de l'Alsace, au point de vue militaire seulement et sans la séparer d'une patrie à laquelle elle se rattache avec toute l'énergie du désespoir, paraît devoir être la base des négociations actuelles.

« L'Europe entière protégerait la neutralité de cette province qui ne pourrait, sous sa garantie, donner passage désormais, aux armées françaises ou allemandes, sans entraîner dans la lutte toutes les puissances.

« Sa situation serait analogue à celle qui est faite déjà à la Belgique, au Luxembourg et à la Suisse.

« L'Allemagne et la France seraient séparés sur toute l'étendue de leurs frontières par une zone neutre contre une guerre dont la violence pousserait son auteur vers les dangers dont on peut aujourd'hui mesurer toute la gravité.

« Les frontières allemandes seraient donc assurées et le Programme du roi Guillaume accompli.

PROTESTATION

DES ALSACIENS ET LORRAINS

Messieurs,

S'il fallait en croire certaines publications d'ailleurs sans caractère officiel, la cession de l'Alsace et de la Lorraine devrait figurer parmi les conditions de paix, que la Prusse aurait l'intention d'imposer à la France.

Nous, Alsaciens et Lorrains résidant au Havre, venons protester à l'avance, de toute la puissance de notre patriotisme, contre une telle prétention arbitraire, injuste et criminelle.

L'Europe ne laissera pas s'accomplir une si indigne violation du droit.

La France ne pourrait la consentir sans deshonneur.

Avant de songer à un tel traité, les habitants de l'Alsace et de la Lorraine devraient être appelés à un libre scrutin : on verra notre réponse ; nous Français, nous voulons vivre et mourir Français.

Nous adjurons nos députés de prendre acte de cette déclaration que nous faisons ici solennellement en face de l'Europe et de la Prusse en particulier.

Elle n'est pas isolée, tous nos frères, tous nos amis, et nos proches d'Alsace et de Lorraine tendent les mains vers nous.

Tous ceux qui ont été libres de protester l'ont fait, tous, tous.

Pas de cession, pas de paix honteuse, tel est le cri de nos poitrines françaises : la guerre plutôt que l'infamie. La France possède encore des centaines de mille soldats et des réserves imposantes ; le sol français, dans les deux tiers de son étendue, est vierge encore de la souillure prussienne. Nous pouvons lutter encore, et si nous luttons, nous vaincrons.

Mais si par des désastres impossibles à prévoir, la fortune venait à trahir nos patriotiques efforts, nous, Alsaciens et Lorrains, continuerions à demeurer Français de cœur et d'espérance, jusqu'au jour où nous pourrions briser enfin la chaîne exécrable à un pays détesté, à un gouvernement oppresseur.

Les triomphes de la victoire sont éphémères, et l'iniquité des vainqueurs ne fait que hâter l'heure de la justice et de la réparation.

Nous ne cesserons de l'appeler du nom de nos cœurs ulcérés, certains que nos fils continueront ou reprendront la lutte sacrée et que si nous avions dû succomber sous la violence, tôt ou tard nos descendants seraient nos vengeurs.

La Russie.

La situation générale de l'Europe ne se modifie pas. La Russie poursuit sans relâche ses armements, de façon à se trouver prête à entrer en campagne au printemps, ce qui n'est plus guère douteux. Les journaux anglais se préoccupent vivement de ces inquiétantes dispositions.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'ajouter que cette puissance fait construire en ce moment 300 locomotives stratégiques, blindées avec quatre centimètres de plus entre les roues que le matériel roulant de l'Europe.

Ces locomotives sont destinées à desservir toutes les têtes des lignes qui se soudent aux rails-ways du continent.

On nous écrit de St-Petersbourg qu'on se prononce avec une grande véhémence contre la situation que veut se créer la Prusse au centre de l'Europe.

Dans les cercles militaires, on dit hautement que l'équilibre des Etats n'existe plus, et que la question allemande amènera fatalement une grande guerre.

L'influence du prince héritier a pris le dessus sur la politique de sa famille.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Extrait du compte-rendu analytique.

Séance du 14 février.

MANCHE. — M. Barthélemy Saint-Hilaire, rapporteur, fait connaître que M. le prince de Joinville, a obtenu le plus grand nombre de voix ; la dépêche du préfet ajoute : Question réservée. C'est également l'avis du bureau. (Très-bien ! très-bien !) Les autres candidats élus sont : MM. le comte Daru, de Saint-Pierre, Legrand, de Saint-Germain, Dhaussy, Germonière, Savary, Gaslonde Le Noël, Foubert.

M. Le Noël était préfet, était-il éligible ? Le gouvernement de la défense nationale avait d'abord rendu hommage au principe qui interdit ces sortes d'élections. Plus tard, M. Jules Simon, délégué du Gouvernement à Bordeaux, avec pleins pouvoirs, a cru pouvoir céder momentanément sur l'application, se réservant de fournir ses motifs en temps opportun. Il a pensé que, dans un intérêt d'ordre supérieur, il pouvait faire fléchir le principe.

Voix nombreuses à droite : Non ! pas d'exceptions !

Voix nombreuses à gauche : Oui !

Le Noël : Je ne voudrais pas laisser subsister une impression inexacte. Je ne suis plus et je n'étais pas préfet de la Manche lors des élections ; j'ai donné ma démission le 28 janvier, et j'ai remis le service à mon secrétaire général. (Mouvements divers.)

M. le Président : Les assemblées ne se décident pas par des impressions, mais par des discussions sérieuses ; cette discussion aura lieu et la Chambre décidera.

M. le Noël : Il était utile de constater ma démission à la date du 28 janvier.

L'Assemblée adopte les conclusions du rapport.

Séance du 15 février.

Dans la séance d'aujourd'hui, l'Assemblée s'est occupée de la vérification des pouvoirs. Quelques élections de préfets sont ajournées. Les manifestations sympathiques de toute la Chambre accueillent la validation des pouvoirs des députés du Bas-Rhin.

Il reste encore 17 départements dont les élections ne sont pas vérifiées.

Séance du 16 février.

La séance est ouverte à une heure et demie. Il est donné lecture du procès-verbal.

Un membre exprime l'avis que les hommages rendus hier par la Chambre à la défense de Belfort, s'appliquent aussi à celle de Toul et de Verdun.

Le Président dit que la Chambre s'associe à cette idée.

Un membre signale ce qui s'est passé hier hors de la salle ; il dit qu'il importe de réduire cette manifestation à sa juste valeur, mais qu'il ne faut pas s'en exagérer la portée. L'Assemblée écartera respectueusement tous les collègues, mais il en est qui sont couverts du sang des guerres civiles, et ceux-là, l'orateur les adjure de faire que la liberté de discussion ne soit pas entravée.

Le procès-verbal est adopté.

Le Président donne lecture d'une lettre du général Faidherbe par laquelle il résigne son mandat de député.

L'ordre du jour appelle la nomination du bureau.

Le Président propose que l'on procède au tirage au sort des scrutateurs.

M. Floquet prend la parole : « Citoyens (mouvement). Il me semblait que le citoyen Maleville avait proposé d'attendre la vérification des pouvoirs des autres députés.

Une voix : Ces rapports sont prêts.

M. Floquet : Alors, il importe de vérifier d'abord les pouvoirs des députés. En même temps, je me réserve de demander, au nom de plusieurs de nos collègues, un ajournement plus long.

Le Président. — Présentez dès maintenant vos observations.

M. Floquet. — J'insiste formellement pour que les élections de la Seine soient immédiatement vérifiées. Il n'est pas convenable que le département de la Seine ne soit pas encore légalement représenté dans cette enceinte.

M. J. Simon. — Le 13^e bureau a entendu les députés de la Seine, le rapporteur est prêt ; je demande que la parole lui soit donnée.

Le Président. — Il n'a été dans l'intention de personne de prononcer une exclusion.

M. d'Haussonville présente le rapport sur les élections de la Seine : Louis Blanc, V. Hugo, Garibaldi, Ed. Quinet, Gambetta, amiral Saissel, Delescluze, Joigneaux, Rochefort, Schœlcher, Félix Pyat, H. Martin, amiral Portheau, Lockroy, Gambon, Dortan, Ranc, Malou, Brisson, Thiers, Sauvage, Martin Bernard, Marc Dufraisse, Greppo, Langlois, Frébauld, Clémenceau, Vachet, Brunet, Floquet, Cournot, Tolain, Littré, J. Favre, Arnaud (de l'Ariège), Ledru-Rollin, Léon Say, Ed. Adam, Millière, Peyrat, Farcy.

Le rapporteur en l'absence de tous les documents officiels nécessaires propose de ne valider d'abord que les 33 premiers députés et d'ajourner les suivants.

Ces conclusions sont adoptées.

Un membre demande que la Chambre nomme immédiatement ses questeurs, afin quelle soit protégée contre les insultes du dehors, qui accueillent ses membres à leur arrivée et à leur sortie.

(Un membre). — On n'insulte pas ! Vive la République, n'est pas une insulte pour personne. Vous n'êtes pas juge, vous n'êtes ici qu'une fraction. (Agitation.)

Un membre prend la défense de la population Bordelaise. (Voix). Les questeurs ! Les questeurs ! On continue la vérification des pouvoirs.

Moselle — Tous validés. Avant qu'on poursuive, un membre réclame de nouveau la nomination des questeurs.

A gauche — On a crié : Vive la République ! A droite — Vive la France ! on a crié chapeau bas. Vive la France !

Les questeurs ! Les questeurs ! Ardennes. — Tous validés.

Jura. — Trois députés, Reverchon, Thurel, Lamy, avaient été réservés. Leur élection est validée.

Doubs — Tous validés. Eure-et-Loir — Tous validés.

Aube — Tous validés, moins un. Haute-Loire. — Le rapporteur donne lecture d'une protestation de M. Guyot-Montpayroux, rendant compte de son arrestation.

La lecture de cette lettre provoque un mouvement de la Chambre, en faveur de l'auteur de la protestation.

Le rapporteur dit que le bureau partage ce sentiment et que sous la République plus que sous tout autre Gouvernement, il importe d'éviter les pratiques de la candidature officielle. Plus que tout autre Gouvernement, la République a besoin de vertus. Le rapporteur poursuit en disant c'est le candidat qu'on a arrêté. Il demande à la Chambre de flétrir cette pratique.

M. Floquet. — L'enquête ! Nous voulons l'enquête.

(Le rapporteur). — Le fait est flagrant, pas n'est besoin d'enquête. (Agitation.)

M. E. Arago. — Je demande la parole.

M. Floquet. — Vous n'avez pas le droit de flétrir si vous n'acceptez pas l'enquête.

Le rapporteur, poursuit en proposant la validation des élections de la Haute-Loire.

Une voix. — Combien de suffrages M. Guyot-Montpayroux a-t-il obtenus ?

M. Arago. — Personne plus que nous ne respecte la liberté des électeurs. Je ne sais quels sont, au fond, les faits à la suite desquels le préfet a cru pouvoir faire arrêter M. Guyot-Montpayroux.

Une voix. — Vous deviez le savoir.

M. E. Arago. — Je prie l'Assemblée de ne pas se laisser entraîner à un premier mouvement, alors qu'il s'agit d'un fait dont j'ignore et dont vous ignorez les détails. Ce serait une imprudence que de condamner, et de condamner surtout parce qu'on appelait tout-à-l'heure une flétrissure. (Agitation, aux voix, la clôture.)

Le Président rappelle l'Assemblée au calme. On a demandé, dit-il, l'enquête, elle sera faite. (Agitation.)

Le Président met aux voix les conclusions du rapport qui sont adoptées.

Un membre, au nom du bureau compétent, donne lecture d'un rapport concluant en faveur de l'éligibilité des préfets et sous-préfets.

Le Président propose de surseoir à cette question.

Cette proposition est adoptée.

Seine-Inférieure. — Le rapporteur signale quelques irrégularités qui se sont produites et qui résultent de la confusion qui a existé un instant entre le décret électoral de Bordeaux et celui de Paris. Toutefois, ces irrégularités n'étaient pas de nature à vicier le résultat de l'élection. En conséquence, le rapport conclut à la validation qui est prononcée.

Loiret. — Rapport complémentaire. — Le septième candidat est ajourné.

Sarthe. — Tous validés.

Le Président. — Il n'y a plus d'autres rapports, nous allons passer à la nomination du bureau.

M. Pelletan demande qu'il soit procédé sans retard à la vérification de l'élection des Bouches-du-Rhône.

M. Cochet, rapporteur, expose qu'en présence des faits qui peuvent vicier l'élection entière du département, le 3^e bureau a cru devoir l'ajourner, d'autant plus que les droits des élus demeurent intacts et que ces députés pourront prendre part aux délibérations de la Chambre.

Le Président. — On va passer à la nomination du bureau qui aura lieu au scrutin de liste.

On tire au sort les noms des scrutateurs. Le scrutin pour l'élection du Président donne le résultat suivant :

Votants : 538 ; M. Grévy a obtenu 519 voix. En conséquence, M. Grévy est proclamé président.

On procède ensuite au scrutin pour la nomination des quatre vice-présidents. En voici le résultat :

Nombre des votants..... 505
Majorité absolue..... 254
MM. Martel..... 447 voix.
Benoit d'Azy... 394
Vitet..... 319
Maleville..... 285

On procède au scrutin pour la nomination des secrétaires.

Pendant cette opération M. Benoist, remercie la Chambre de la bienveillance qu'elle a témoignée à son président d'âge.

Il donne ensuite lecture d'une proposition qui vient de lui être remise et qui est ainsi conçue :

Les représentants soussignés proposent à l'Assemblée Nationale, la résolution suivante :

M. Thiers, est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française ; il l'exercera sous le contrôle de l'Assemblée Nationale et désignera les ministres qui devront l'assister dans cette mission.

Signé : Dufaure, Grévy, Maleville, Vitet, Barthélemy St-Hilaire, etc.

Ce projet sera imprimé et distribué. Le président propose une réunion dans les bureaux demain, à 9 heures du matin et séance publique à une heure pour examiner et discuter ce projet.

Un membre demande une séance de nuit. Le président fait observer que les députés auront quatre heures pour examiner la proposition en se réunissant demain matin à 9 heures dans les bureaux (Assentiment).

Sont nommés questeurs : MM. Baza. Le général Martin des Pallières. Princeteau.

Secrétaires. — Quatre seulement paraissent avoir obtenu la majorité :

MM. Bethmont. de Barante. de Rémusat. Johnston.

La séance est levée à 7 heures 40 m.

Intérieur à Préfets.

Bordeaux, le 18 février, 2 h. 30 mat.

La séance de l'Assemblée s'est ouverte par une allocution du président Grévy. Il promet de consacrer à ses fonctions tout ce qu'il a de force d'impartialité et de dévouement.

Admission des dix représentants de Paris et des trois derniers du Loir-et-Cher ; nomination de M. Princeteau, 3^e questeur, et de MM. de Castellane et de Meaux comme 5^e et 6^e secrétaires.

M. Keller dépose une proposition dans laquelle les représentants d'Alsace et de Lorraine protestent d'avance contre toute décision qui les séparerait de la patrie commune. La paix, dit-il, nous la voulons comme vous, mais la véritable paix est fondée sur la justice, et ce serait ici la plus cruelle des iniquités. Il demande l'urgence pour la proposition ; elle est votée.

M. Thiers dit que les hommes sérieux doivent dire s'ils entendent donner à leurs négociateurs, quels qu'ils soient, mandat impératif, ou s'ils veulent leur laisser la liberté de négocier. Il faut prendre son parti immédiatement et ne pas se cacher derrière un délai de 24 heures.

La Chambre se retire dans les bureaux. Rapport de M. Beulé, proposant la résolution suivante, à l'Assemblée Nationale, accueillant avec la plus vive sympathie la déclaration de M. Keller et de ses collègues, s'en remet à la sagesse et au patriotisme des négociateurs. Cette proposition est accueillie à une très-grande majorité.

Rapport de M. Victor Lefranc sur la proposition relative à la constitution du pouvoir exécutif, concluant ainsi : « L'Assemblée Nationale, dépositaire de l'autorité souveraine, considérant qu'il importe, en attendant qu'il soit statué sur les institutions de la France, de pourvoir immédiatement aux nécessités du Gouvernement et à la conduite des négociations, déclare :

M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République Française, sous l'autorité de l'Assemblée nationale, avec le concours des ministres qu'il aura choisis et qu'il présidera.

M. Louis Blanc proteste contre ces dispositions d'après lesquelles le rapport semblerait indiquer que la République n'est admissible qu'à titre provisoire. Selon lui, la République est une forme nécessaire de la Souveraineté nationale.

La proposition de la commission est admise à la presque unanimité.

Demain, continuation de la vérification des pouvoirs, et communication du Gouvernement, s'il y a lieu.

Pour copie conforme : Le Préfet du Lot, E. BÉRAL.

Les Bureaux de l'Assemblée.

Sur les quinze bureaux dans lesquels sont répartis les membres de l'Assemblée, douze ont procédé dès lundi soir à leur organisation.

Ont été nommés :

- 1^{er} bureau. Comte de Chambrun présid. Malens secrétaire.
- 2^e — Dagnenet, président. Paulin Collin, secrétaire.
- 3^e — De Larcy président. Lacave-Laplagne, secrétaire.
- 4^e — De Maleville, président. Tallon, secrétaire.
- 5^e — Baron de Jouvencel, présid. Johnston, secrétaire.
- 6^e — Baze, président. De Valon, secrétaire.
- 7^e — Barthélemy St-Hilaire, prés. Chardon, secrétaire.
- 8^e — Baron général d'Aouelles de Paladines, président. Balsan secrétaire.
- 9^e — Dufaure, président. De Guiraud, secrétaire.
- 10^e — Rivet, président. De La Rochejaquelein, secr.
- 11^e — Jules Simon, président. Wilson, secrétaire.
- 12^e — Comte Jaubert, président. Malartre, secrétaire.
- 13^e —
- 14^e —
- 15^e —

Le nouveau Ministère.

Les bruits les plus divers circulent ici au sujet de la constitution du futur ministère.

D'après la Liberté, M. Dufaure aurait le portefeuille de l'Intérieur ; M. Jules Favre, celui des affaires étrangères, M. Buffet, celui des finances ; M. Ernest Picard, celui du commerce et M. de Larcy, celui de l'Instruction publique.

M. Jules Simon aurait également reçu l'offre d'un portefeuille.

La Liberté donne ces nouvelles à titre de « simple renseignement. »

LES VICE-PRÉSIDENTS

MM. Benoist d'Azy, légitimiste ; Léon de Maleville, orléaniste ; Martel ancien bonapartiste libéral ; Vitet orléaniste.

Notes parlementaires.

Un comité diplomatique va être nommé aujourd'hui dans les bureaux. Il n'y a pas de temps à perdre, en effet.

Des mesures très énergiques ont été prises pour empêcher le renouvellement des scènes tumultueuses qui se sont produites hier, à la sortie de la Chambre.

On assure que M. Dufaure a refusé le ministère de la justice qui serait donné à M. Allou.

On se raconte dans les couloirs de la Chambre une conversation qui aurait eu lieu tout récemment entre M. Thiers et un haut fonctionnaire.

M. Thiers se serait montré radicalement opposé à toute restauration monarchiste ; il aurait déclaré que les candidatures des princes d'Orléans ont été posées sans ou même contre son avis, et que des institutions ré-

publicaines lui paraissent seules conciliables avec les nécessités actuelles.

De l'ensemble de la conversation, il résulterait que M. Thiers très hostile à la politique et peut-être à la personne de M. Gambetta, se tiendrait presque à égale distance de la politique et des personnes des princes d'Orléans.

Il va sans dire que nous rapportons ces on-dit de couloir pour ce qu'ils valent. Nous les tenons cependant de la meilleure source.

Dépêches Télégraphiques

Bordeaux, 16 février 1871.

London, 15 février. — Le Times publie une dépêche de Berlin disant que M. de Bismark a consenti à la prolongation de l'armistice pendant une semaine.

Le Telegraph publie une dépêche de Versailles, portant que l'empereur Guillaume est très-indisposé.

Bruxelles, 14 février. — On assure dans les cercles diplomatiques qu'une prière du gouvernement anglais, de faire connaître les conditions de paix offertes à la France, aurait été rejetée par la Prusse, renvoyant à ses déclarations antérieures.

L'Helvétie annonce avoir reçu des nouvelles de Belfort, d'après lesquelles l'armistice serait prolongé de huit jours, depuis le 13 février à minuit.

Versailles, 7 février.

Tous les forts autour de Paris sont maintenant armés complètement de canons de siège, système Krupp, et amplement fournis de munitions.

Paris pourrait être entièrement détruit dans l'espace de six heures.

8 février.

Hier matin 80 pièces de campagne et 140,000 fusils, dont environ 50,000 chassepots, ont été remis aux gardes prussiens des avant-postes des forts d'Ivry et de Vanves. La remise des armes marche rapidement.

Toutes les mines et toutes les fougasses creusées aux différentes portes de la ville ont été bouchées, 150 mitrailleuses sont parquées près de Passy.

Le comte de Bismark est de nouveau indisposé, mais son indisposition est sans gravité.

Chronique locale

Dans la séance de mardi 14 février, l'Assemblée nationale, sur la proposition du 8^{me} bureau, a validé, sans discussion, les pouvoirs des six députés du Lot.

M. de Valon, député du Lot, est nommé secrétaire du 8^e Bureau à l'Assemblée Nationale.

Nous lisons dans la Convention Française :

On a remarqué l'énergie avec laquelle un nouveau député, M. Pagès-Duport, a tenu tête à de nombreuses interruptions pour faire connaître jusqu'au bout une protestation contre certains faits qui se seraient produits dans les Pyrénées-Orientales, sans toutefois violer le résultat des élections.

Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte rendu de la séance du 15 février, à laquelle M. Pagès-Duport a pris une part très-active.

Par décret en date du 9 courant, les délais précédemment accordés pour le recouvrement des effets de commerce sont prolongés jusqu'au 12 mars.

Cette prolongation sera la dernière.

Par décret en date du 9 février 1871, M. Eugène Deloncle a été nommé préfet d'Oran, en remplacement de M. Alexis Lambert, nommé commissaire extraordinaire en Algérie.

M. Theulier, préfet de la Dordogne, et M. Montanier, préfet du Gers, viennent de donner leur démission.

ADMINISTRATION DES POSTES

AVIS

On peut expédier à Paris des chargements ordinaires et des journaux.

Les valeurs déclarées ne sont pas admises.

GARDE NATIONALE DE CAHORS.

Ordre du commandant

Dimanche 19 février, exercice : 1^{re} et 2^e compagnie de 8 heures à 10 h. 1/2 du matin. 3^e et 4^e compagnies de 2 h. 1/2 à 5 h. du soir.

Les gardes nationaux qui manqueront à l'exercice monteront une garde hors tour, et s'ils ne se rendent pas à ce service, ils seront traduits en conseil de discipline et condamnés à la prison.

Cahors, le 17 février 1871.

Le capitaine adjudant-major : GUIRAIL.

Dons en nature, faits pour les prisonniers et les blessés du Lot.

MM. Lemoine, directeur des contributions directes, 210 bandes pour pansements, 6 cravates et 12 caleçons ; Le président de la commune de Martel, 6 paires de chaussettes et trois gilets en laine ; M^{me} Depyre (Louis), six paires de chaussettes pour les prisonniers, charpie etc. etc. ; La commune de Lentillac, 16 paires de chaussettes ; Gros ceux chemises en flanelle, 8 paires de chaussettes en laines et un paquet de linge ; L'Instituteur de la commune de Touzac, 4 paires de bas en laine, et une paire de chaussettes ; La commune de Douelle, six barriques de vin, pour les ambulances ; La commune de Pontcirq, 5 paires de bas en laine, 45 paires de chaussettes en laine, 24 paires en coton, 9 caleçons en coton, et un tricot en laine ; le curé de Cazals, 4 paires de chaussettes, 2 paires de bas ; M^{me} Savan, 6 paires de chaussettes ; Mlle Albert, une paire de chaussettes ; M^{me} Vaysières une paire de bas ; Ruamps une paire de chaussettes ; Hug, 5 paires de chaussettes ; Mourau 5 paires de chaussettes ; Mlle Valentine Filiastre, 2 tricots en laine, 2 caleçons en coton ; Frayssinet-le-Gélat, 31 paires de chaussettes, une paire de bas ; Limogne, 23 paires de chaussettes, 4 paires de bas, 3 caleçons en coton, 5 tricots en laine ; Lherm, 13 paires de chaussettes, une paire de bas ; Puy-Evêque, anonyme, 7 paires de chaussettes 4 caleçons en coton ; M^{me} Delpoit, 7 paires de chaussettes ; Anonyme 16 paires de chaussettes ; M^{me} Peyrot, un gilet, un pantalon ; Bariétis, 1 drap ; Mispoulié, 2 chemises ; veuve Lestrade, 1 chemise ; M. Tulet Pierre une chemise ; M^{me} Mercadier une chemise ; Antoinette Mercadier, 2 chemises ; Coste, 2 chemises ; Constant, 2 chemises ; Bouyssou, 2 chemises ; Lebreton, 1 paire de chaussettes ; Valette, 3 chemises ; M. le curé et le maire de Leyme, 1 pantalon, 3 chemises, 2 caleçons, 5 paires de chaussettes, 4 paires de bas ; Rueyres, 20 paires de chaussettes ; Le Bourg, 41 paires de chaussettes, 2 paires de bas, 15 chemises ; St-Céré, 18 tricots en laine, 7 caleçons en coton, 73 paires de chaussettes, 29 paires de bas de coton ; M^{me} Murat, (mairie de St-Céré), 42 paires de chaussettes ; Patit, de Lacandouret, 12 paires de chaussettes, trois tricots en laine ; M^{me} Rochy du bourg, 24 paires de chaussettes ; Mlle Boutarie et ses élèves, 10 paires de chaussettes ; St-Félix, M^{me} Blandel, née Carrière, (Figeac), 2 paires de chaussettes ; Mlle Astié,

(St-Félix), 2 paires de chaussettes ; Mlle Souberons, (St-Félix), 4 paires de chaussettes ; M. d'Hélyot, 33 paires de chaussettes ;

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 16 au 21 janvier 1871

- Anglais. — Cours supérieur. Première division. Thème et version : 1 Deloncle F. ; 2 Deloncle A.
- Deuxième division. id. 1 Barancy ; 2 Largeteau.
- Quatrième. Français : 1 Cambornac ; 2 Delmas.
- Cinquième. id. 1 Mazellé ; 2 Muzat.
- Sixième. id. 1 Labro ; 2 Pradel.
- Septième. Thème : 1 Albert ; 2 Castagné.
- Huitième. Calcul : 1 Chambard ; 2 Bex.
- Classe préparatoire. Première division. Ecriture : 1 Bonnet ; 2 Chaigneaux.
- Deuxième division. id. 1 Pasquet ; 2 Gatineau.
- Troisième division. id. 1 Bénéch ; 2 Delrien.
- Enseignement secondaire spécial. Deuxième année. Histoire naturelle : 1 Roux ; 2 Bouygues.
- Première année. id. 1 Gaze ; 2 Carlin.
- Année préparatoire. Histoire naturelle : 1 Alliet ; 2 Guillard.
- Pour le Proviseur, Le Surveillant général, T. DURAND.

On écrit de Nice au Français : Le père de Gambetta est à Nice, où il mène une vie très retirée. Quoique jeune encore, ses cheveux et sa barbe sont entièrement blancs. Nous le rencontrons tous les matins à l'église, où il se place parmi les pauvres ; il édifie tout le monde par son attitude recueillie et sa piété.

Pour la chronique locale : A Layton

Dernières nouvelles

Bordeaux, 17 février, 40 h. 45 matin.

Versailles 16 février. — Vu les armements actifs dans le Sud de la France et l'appel de la classe de 1871 M. de Bismark, dans ses négociations avec M. J Favre, hier, a consenti à la prolongation de l'armistice pour cinq jours seulement.

Belfort a capitulé. Le garnison sort avec les armes et bagages.

La proclamation de l'empereur Napoléon a été très-mal reçue à Paris.

Le Constitutionnel se prononce énergiquement contre l'entrée des troupes allemandes dans Paris.

La taxe du pain à Paris est de 50 centimes le kilo.

AGENDAS de cabinet, calendriers Ephémérides. — Remise exceptionnelle, 30 p. 0/0 contre remboursement. OBERTHUR et fils. Edit. à Rennes.

Leçons d'Allemand, d'Anglais, d'Italien et d'Espagnol de M. MALINOWSKI, professeur au Lycée de Cahors, Quai Bullier, Maison Cossé.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

Dieu et les malheurs de la France, par le R. P. CAUSSETTE, vicaire-général, supérieur des prêtres du Sacré-Cœur, 1 volume in-8°, bro. 2 fr. 50 cent. ; par la poste 2 fr. 85.

Notre-Dame-de-Lourdes et ses miracles récents, par l'abbé A. M. FILHOL, 1 volume in-12, bro. 1 fr. 75 cent. ; par la poste 2 fr.

Manuel de la dévotion de Sainte-Germaine, par le R. P. H. André PRADEL, des frères prêcheurs, 1 volume in-18, bro. 1 fr. 50 ; par la poste 1 fr. 75 cent.

Entretiens théologiques sur les grandes questions du jour. — Concile, Infaillibilité, traité complet par le R. P. MARIE ANTOINE, missionnaire-apôtre, 1 vol. in-12, 2 fr. ; par la poste 2 fr. 25 cent.

Brochures politiques.

RIVIÈRE

TAPISSIER

Galerie Fontenille.

M. RIVIÈRE prévient ses nombreux clients, qu'en l'absence de ses deux fils partis pour le camp de Bordeaux, M. Adrien Rémy tapissier, son filleul, s'est mis à sa disposition pour satisfaire à toutes les commandes.

M. RIVIÈRE a toujours le dépôt de l'extrait de Viande Liebig.

MANUFACTURE DE CIERGES, CHANDELLES & BOUGIES

Cires jaunes et blanches

Blanchisserie des Cires et Fonderie des Suifs

CIERGES pour 4^e COMMUNION

EMILE VARGUES

rue du Roc

A GOURDON

Avis à MM. les Curés.

Les débris de cierges sont pris en échange à des prix avantageux. -- Prix modérés. FABRICATION SUPERIEURE

ALTERATIONS DU TEINT pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, gride, les feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente. Paris, CANDES et C^e, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Vinel. — Se défier des imitations FLACON,